



reconnaissance de dettes manuscrite annee 2010

Par **bouer jacqueline**, le **06/11/2010 à 20:53**

cher maitre le 20 septembre 2010 j ai prete une somme en faisant signe une reconnaissance de dettes manuscrite j ai pris le modele sur internet, le montant du pret s est effectue par plusieurs cheque de mon compte la banque postale de marseille, ainsi qu un virelent bancaire l emprunter a un compte a la societe generale,

lorsque on possede une reconnaissance de dettes manuscrite peux ton la faire enregistrer au centre des impots pour que celle ci soit valides, j ai utilise un taux de 6%? DONC UN TAUX NON USURIER? CE pret a ete effectue le 20 septembre 2010 mais ce jour je viens d apprendre que mon emprunteur, se trouve en relle diggicultes, financiere, son compte a la societe generale va etre clos; mon emprunteur a des parts dans une agence immobiliere, et me propose de me faire un document qu en cas de probleme, je serai prioritaire pour recuperer ses parts estce legall il a aussi une reconnaissance de dettes de 5800 e reçu d une discothe que qand celle ci a ouvert mon emprunteur leur a fe un pret il me propose aussi de me ceder cette reconnaissance de dettes pour que je sois couverte, merci de me repondre salutatioesn les meilleures

Par **Domil**, le **06/11/2010 à 21:24**

N'acceptez pas de racheter une reconnaissance de dette, surtout pas à une discothèque. J'espère que vous savez faire les calculs pour les intérêts, ne demandez pas le remboursement d'une somme inexacte
La reconnaissance de dette mentionne la durée du pret ?

Par **Christophe MORHAN**, le **06/11/2010 à 22:33**

si cette personne est propriétaire d'un bien immobilier, la prise d'un hypothèque pourrait être intéressante.

Par **Domil**, le **06/11/2010 à 23:24**

oui, mais c'est cher, ça dépend du montant de la dette

Par **Christophe MORHAN**, le **06/11/2010** à **23:27**

a priori mon petit doigt me dit que la personne lui a prêté au - 5000 euros, pour ce montant là ça vaut le coup de prendre le départ si opportunité

Par **bouer jacqueline**, le **06/11/2010** à **23:51**

bon le jeune homme en question a qui j ai orete 81000 e vient de partir de chez moi, j ai exige une reconnaissance de dettes ecris plus clairement , et ce connard a modifier la reconnaissance de dette en mettant un taux de 25% J ETAIS AU TOILETTE QUAND IL L ecivait et il recoit un coup de fils urgent pour se rendre a nice, donc je n ai pas relue de suite la reconnaissance de dette; donc le pret initiale estde 81000 e. IL FAIT APPARAITRE UNE SOMME DE 95000 E? AVEC LES INTERETS?
LES DATES DE REMBOURSEMENTS 45000 E LE 20 DECEMBRE 2010 ET 55000 E LE 20 AVRIL 2010

JE NE SUIS PAS CONTENTE DU TOUT CAR LE TAUX PRATIQUE N EST PAS LEGAL

JE SUIS DONC MAINTEANT HORS LA LOIE A CAUSE DE CETTE PERSONNE
ET QUI POUR L INSTANT N EST PAS SILVABLE CAR SON COMPTE A LA BANQUE SG
VA ETRE BLOQUE

JE SAIS QUE DANS L AGENCE IMMOBILIERE DE SON COUSIN IL POSSEDE 25 POUR
CENT DES PARTS? VU QU IL A ARRET L ACTIVITE AVEC SON COUSIN CELUI VA LUI
RELBOURSER SA PART

OUIS JE INTERFERER AUPRES DE SON COUSIN KUI MONTRER LA
RECONNAISSANCE DE DETTES?

JE CONNAIS SON COUSIN DEOUIS 25 ANS? LOI J EN AI 51 ET MON EMPRUNTEUR A
20 AB+NS

IL EST FARFELU MAIS MOI PAS

OK J

Par **Christophe MORHAN**, le **07/11/2010** à **00:01**

Pour ce montant (non négligeable), je crois que l'huissier de justice peut vous être utile.